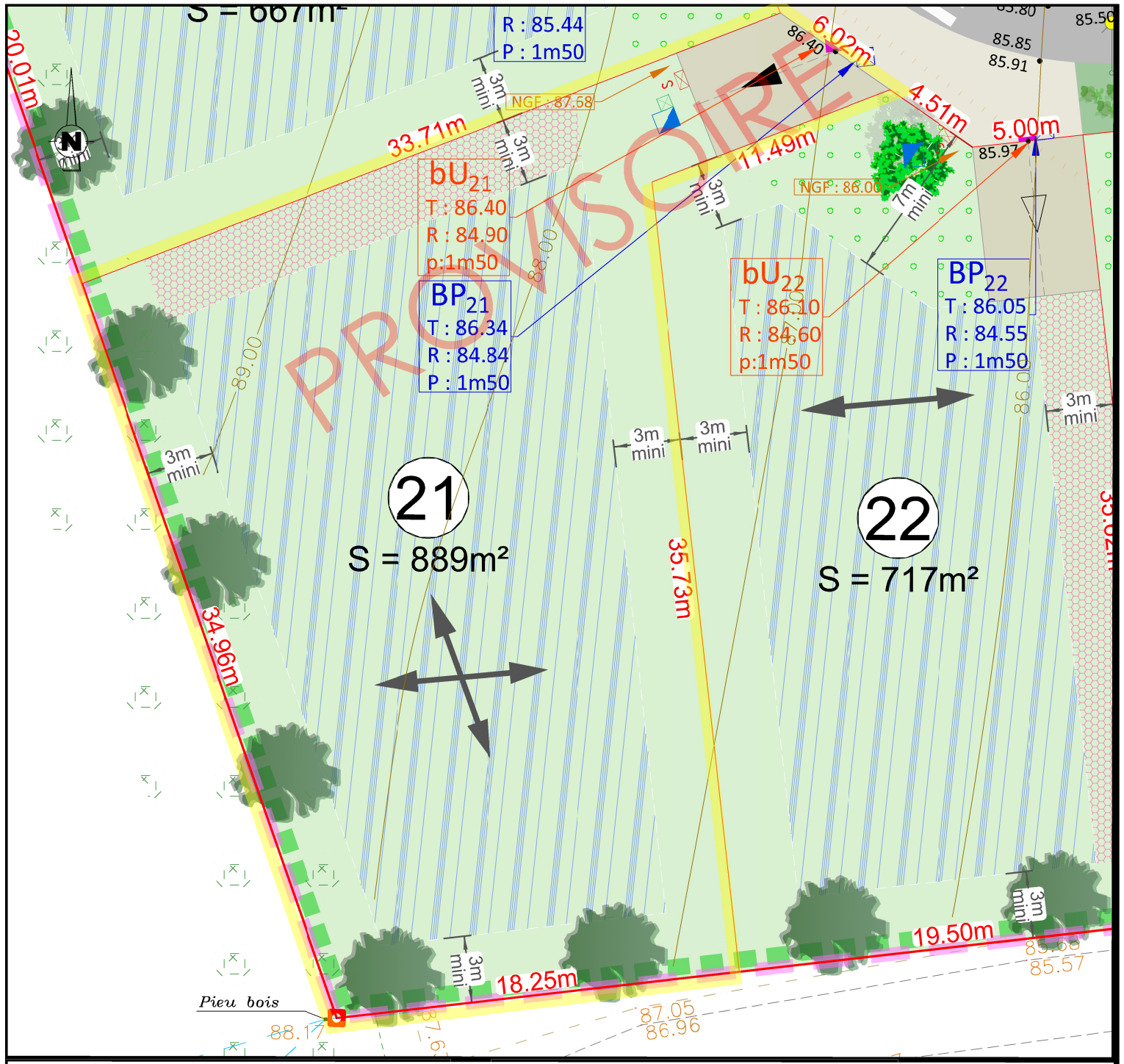

LEGENDE PROJET :

- : zone en enrobé
- : zone en béton en circulation mixte sur au moins 2 m de large

} Chaussée largeur globale de 7 m

- : Nouss et espaces verts
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs)

* les accès des lots 35, 36 et 37 peuvent être réduits à 5.00 m

- Emplacement obligatoire
- Emplacement libre au droit de la voirie nouvelle (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- : Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- : Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- : Plantations sur bâche tissée
- : Plantation arbre de haut-jet à la charge de l'aménageur
- : Plantation arbre de haut-jet à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- : Haie paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des voiries et espaces communs (cf PA.10 et notice paysagère)
- : Haie champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au fond des lots 12 à 27 (cf PA.10 et notice paysagère) Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une haie est facultative si il en existe déjà une.
- : Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptées à l'environnment local. (cf PA.10 et notice paysagère) L'aménagement devra s'intégrer aux espaces vets de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.

Echelle : 1/250 ème

LEGENDE IMPLANTATION :

- : Axe de faîtage principal conseillé (non imposé)
- : Zone constructible
- : Zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
- : Servitude de passage des réseaux EU et EP

LEGENDE RESEAUX** :

- Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)
- Citerneau
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Boîte de branchement des eaux pluviales
- Grille de surverse avec décantation de 0m50
- Regard de visite EU Ø 1000
- Regard de visite EP Ø 1000
- Eclairage pubic

LEGENDE :

- : limite nature matériaux
- : bordure
- : mur
- : muret
- : clôture
- : haie
- : haie
- : zone de végétation dense
- : symbole ouvrage privatif
- : symbole ouvrage mitoyen
- 32.80m : cotation linéaire (distance horizontale)
- : souche
- : limite de propriété et de division
- ZA n°131 : référence cadastrale
- : application cadastrale
- : borne nouvelle
- : borne ancienne
- 164.32 : Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- 84.00 : Courbes de niveaux (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- : Emprise de l'opération

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles

Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°21

Parcelle section H n°...

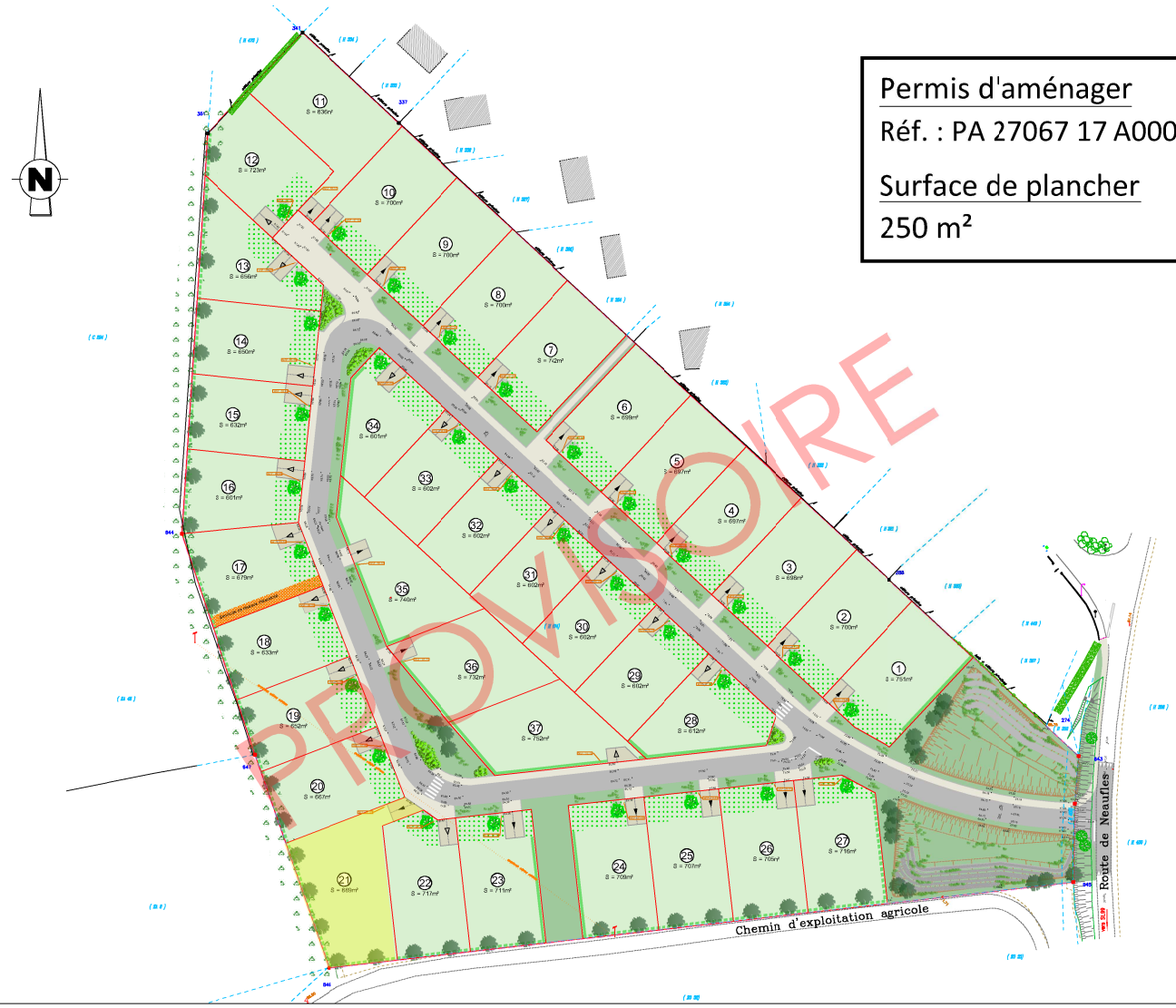

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001

Surface de plancher
250 m²

Maître d'ouvrage

altitude lotissement

ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
02.76.51.05.22

Géomètre-Expert

AGÉOSE GÉOMÈTRES EXPERTS

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

AGEOSE
Géomètre-expert
Voie du Futur
BP322
27103 VAL DE REUIL CEDEX
02.32.40.05.13

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre endicatif en l'attente des accords sur limites.	07/07/2017

Dossier n° 160925 — 160925.dwg